RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
VEILLETTE, GUY	1.1	Maire	13 072	6 536	24 284	12 142
GAUTHIER, GILLES	1.2	Conseiller	4 375	2 179		
JACOB, NATHALIE	1.3	Conseiller	4 375	2 179		
MONGRAIN, KIM	1.4	Conseiller	4 375	2 179		
BOURGET, CATHERINE	1.5	Conseiller	4 375	2 179		
LARIVIÈRE, MICHEL	1.6	Conseiller	4 375	2 179		
COSSETTE, JOCELYN	1.7	Conseiller	4 375	2 179		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).